

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 23/021/2008 – ÉFAI

27 juin 2008

AU 188/08 Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

COLOMBIE Les membres de deux syndicats :
l'Association des professionnels et techniciens des entreprises du secteur pétrolier de
Colombie (ADECO)
ainsi que l'Union syndicale ouvrière (USO)

et de quatre organisations non gouvernementales (ONG) :
l'Organisation populaire de femmes (OPF)
le Comité régional de défense des droits humains (CREDHOS)
l'Association des paysans de la vallée du Cimitarra (ACVC)
ainsi que l'Association des personnes déplacées installées dans la municipalité de
Barrancabermeja (ASODESAMUBA)

Un groupe paramilitaire a fait circuler une lettre de menaces de mort visant les six organisations nommées plus haut, à savoir deux syndicats et quatre ONG de Barrancabermeja, dans le département de Santander. Les vies des membres de ces organisations sont en danger.

Le 18 juin, un inconnu a déposé aux locaux de CREDHOS une lettre de menaces de mort signées des Aigles noirs unis de Colombie, qui accusent les six organisations de soutenir la guérilla et de promouvoir et financer des groupes de guérilla, et les désignent « *objectifs militaires* ». Le message disait : « *Une fois de plus nous sommes envahis de maudits guérilleros [...] qui veulent prendre le contrôle de la ville pour revenir aux temps du chantage et des assassinats, avec les syndicalistes et les ONG à leur service pour atteindre leurs buts révolutionnaires et, par là même, chercher à déstabiliser l'État* ».

Ces dernières semaines, des organisations de défense des droits humains se sont plaintes que des paramilitaires armés et cagoulés des Aigles noirs ont patrouillé la nuit dans les Communes 3 et 7 des environs de Barrancabermeja, alors que l'armée est fortement déployée dans la ville. Les forces de sécurité auraient nié la présence de groupes armés illégaux dans la ville.

Ce n'est pas la première fois que ces organisations sont menacées de mort par des groupes paramilitaires, qui opèrent depuis longtemps avec l'assentiment et le soutien des forces de sécurité. En février 2008, le secrétaire général du Comité régional de défense des droits humains (CREDHOS) a été informé que des paramilitaires projetaient de le tuer (voir l'AU 52/08, AMR 23/008/2008, 26 février 2008). Le 6 novembre 2007, Amnesty International a signalé que l'Organisation populaire de femmes (OPF) avait reçu des menaces de la part des Aigles noirs, un groupe paramilitaire, et que la présidente de l'OPF avait ensuite été agressée chez elle par des inconnus armés (voir l'AU 294/07, AMR 23/042/2007, 6 novembre 2007).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le contexte du conflit qui déchire la Colombie depuis quarante ans, les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires ont pour habitude d'assimiler les membres d'organisations de défense des droits humains à des collaborateurs ou des sympathisants de la guérilla. C'est pourquoi ces personnes sont fréquemment menacées, victimes de disparitions forcées ou assassinées. Des défenseurs des droits humains ont également été menacés, et même tués, par des groupes de guérilleros qui les accusaient de collaborer avec « *l'ennemi* ».

Les groupes paramilitaires colombiens sont censés avoir été démobilisés dans le cadre d'un programme mis en place par le gouvernement. Mais les menaces proférées contre des militants pour les droits sociaux et des

organisations de défense des droits humains de Barrancabermeja et d'autres régions du département de Santander montrent bien qu'ils continuent d'opérer malgré cette soi-disant démobilisation.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités à prendre toutes les mesures voulues pour protéger les membres de l'ADECO et l'USO, deux syndicats, ainsi que ceux des ONG OFP, CREDHOS, ACVC et ASODESAMUBA dans le département de Santander, conformément aux souhaits de ces personnes ;
- priez-les d'ordonner l'ouverture d'une enquête impartiale et exhaustive sur les menaces de mort reçues le 18 juin, d'en rendre les conclusions publiques et de traduire en justice les responsables présumés ;
- demandez-leur de prendre des mesures énergiques pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires, ainsi que d'enquêter sur ces groupes et de rompre leurs liens avec les forces de sécurité, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies ;
- appelez les autorités à élaborer, en collaboration avec des défenseurs des droits humains, des politiques et des plans visant à garantir la sécurité de ces derniers, conformément aux principes de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et à rendre ces plans publics.

APPELS À :

Président :

Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez

Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-2, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 337 5890

Formule d'appel : Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,

Gouverneur du département de Santander :

Sr. Horacio Serpa Uribe, Gobernador del Departamento de Santander

Gobernación de Santander, Calle 37, No. 10-30, Bucaramanga, Santander, Colombie

Fax : +57 7 633 98 89

Formule d'appel : Sr. Gobernador Serpa, / Monsieur le Gouverneur,

Procureur général :

Dr. Mario Germán Iguarán Arana

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán No. 52-01) Bloque C, Piso 4, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2000 (un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro de poste 2017)

Formule d'appel : Estimado Sr. Fiscal, / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Organisation non gouvernementale de défense des droits humains :

Organización Femenina Popular,

Cra 22 No 52B – 36, Barrancabermeja,

Santander, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 8 AOÛT 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.